

**Réunion du Jeudi 19 juin 2014 à 20h15 sous la présidence de M. Jean-Gabriel MASSON, Maire**

***Excusée: Delattre Myriam. (procuration donnée)***

✓ ***Rythmes Scolaires***

La création de poste a été publiée et ouverte jusqu'au 19 juin. Pour l'instant, nous avons 3 candidatures pour le poste d'adjoint d'animation 2<sup>e</sup> classe. L'idée est de concrétiser le contrat avant le début des vacances scolaires.

Il y a des retours positifs sur la circulaire qui a été distribuée à l'ensemble des parents.

Différentes associations seront donc subventionnées sur la base de 1200 euros pour l'année scolaire 2014.2015. Une participation financière va être demandée à chaque enfant. Une convention va être établie pour chaque association. Il faut trouver les 6 lieux d'accueil pour ces activités péri scolaires.

Mr Minne est nommé directeur de l'école en remplacement de Mme Braule à la rentrée 2014.

✓ ***Transfert du pouvoir de police au Président de la Communauté de Communes***

Il est décidé de transférer à la communauté de communes :

- La collecte des déchets ménagers, ce qui recouvre la réglementation de la collecte des déchets ménagers en application des articles L.2224-16 et R.2224-23 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les pouvoirs de police suivants resteront de la compétence communale :

- L'assainissement, ce qui recouvre, conformément à l'article L.1311-2 du Code de la Santé Publique, la réglementation de l'assainissement ;
- Aires d'accueil ou de terrains de passage des gens de voyage, ce qui recouvre la réglementation du stationnement des gens du voyage ;
- Police de circulation et du stationnement. Cette police s'exerce dans les conditions visées aux articles L.2213-1 et suivants et R.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxis. Cette police s'exerce dans les conditions visées aux articles L.2213-33 du Code Général des Collectivités Territoriales et L.3121-5 du code des transports.

### ✓ ***Rachat du Terrain de la Biette à la Communauté de Communes***

Le terrain en prolongation de la déchetterie avait été vendu par la commune de Fromelles pour installer les ateliers communautaires. Finalement, la capacité financière de la Communauté de Communes n'a pas permis l'accomplissement du projet. Après en avoir délibéré, le conseil municipal souhaite racheter ce terrain pour assurer une cohérence de la zone de la Biette et le réintégrer dans l'espace naturel. Il s'agit des parcelles B1005 pour 1030m<sup>2</sup>, B1006 pour 600m<sup>2</sup>, B1007 pour 1548m<sup>2</sup> et B1009 pour 1052m<sup>2</sup>. Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour négocier le prix d'achat. Une demande d'évaluation va être demandée au service des domaines.

### ✓ ***Achat d'une licence IV***

Suite à la fermeture du café le Celtic, la licence IV est à vendre. Après en avoir délibéré, il est décidé de racheter cette licence afin de soutenir les activités associatives. Le prix est fixé à 2500 euros, à ajouter les honoraires du notaire. Elle pourra être rétrocédée afin de favoriser un nouveau commerce. Bernard FRULEUX, Président du Comité des Fêtes, se propose de suivre la formation obligatoire. Le coût pris en charge par la commune s'élève à environ 600 euros.

### ✓ ***Affiliation du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport au Centre de Gestion***

Le Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport a sollicité son affiliation volontaire au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord. Le Conseil municipal ne s'oppose pas à cette affiliation.

### ✓ ***Charte « The lee »***

Des habitants et Monsieur le Maire de The Lee arrivent sur la commune le 17 juillet afin de participer à l'inauguration du musée et aux cérémonies du Cimetière du Bois du Faisan. A cette occasion, une charte d'amitié va être signée entre les 2 communes.

### ✓ ***Travaux***

- Noréade : Les branchements sont faits, reste les essais. Les riverains vont recevoir les courriers. Tout doit être terminé pour le 18 juillet. Les traçages sont à refaire (passage piéton, stationnement ...).

Des devis sont en cours pour les travaux de raccordement des bâtiments publics. Il manque le devis du stade. La commission travaux étudiera ces devis.

- Lotissement : L'entreprise Ramery a terminé le chemin piétonnier. Le bassin de rétention pose problème, il faut une période de temps sec pour pouvoir le curer. Un mail a été envoyé à Monsieur BAELDE et Mme THERY afin de fixer un rendez-vous. Il

faut lister les points difficiles (le bassin de rétention, le fauchage, désherbages...). Il manque les plaquettes d'information avec les nouveaux prix pour les lots libres (180€ le m2).

- Accessibilité : il faudra prévoir un calendrier précis avec un engagement financier pour l'accessibilité pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Rappel : réunion Bocage le 23 juin à 9h30.

- Musée : le musée ne permet pas d'accueillir des groupes. La Salle du Temps Libre est souhaitée avec établissement d'une convention de prêt. Le problème est que la Salle du Temps libre est déjà bien occupée avec les associations, et sera également réservée pour les activités péri scolaires.

### ✓ **Cérémonie du 19 juillet**

Le ministre des Anciens combattants australiens sera présent. 20 stèles seront inaugurées. Les recherches ADN vont être prolongées. Les familles australiennes seront présentes. La Commune offre les entrées du musée à ces familles. Un vin d'honneur dinatoire est organisé à l'école pour tous les participants.

### ✓ **Divers**

Une demande a été faite par une association « les irrécupérables du jeu de rôle » pour utiliser le stade de football les 15, 16 et 17 mai 2015. Le conseil municipal souhaite rencontrer les responsables de l'association avant de donner l'autorisation.

*Tous les sujets du jour ayant été abordés et après lecture du calendrier des réunions et manifestations à venir, Monsieur le Maire clôture la séance à 22 heures 30.*